



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

Projet de Plan de développement de Montréal

Mémoire déposé à :
Office
de consultation publique
de Montréal

Par :
Comité de la
Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
Jacques-Cartier

Le :
Jeudi 29 août 2013

Rédaction : Sylvie Bibeau, directrice générale

2013

Comité ZIP Jacques-Cartier
14 115, rue Prince-Arthur, bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8
514 527-9262
zip_jc@mainbourg.org
www.comitezippjacquescartier.org

Créé en 1996, le Comité ZIP Jacques-Cartier est une table de concertation régionale où siègent des représentants de divers secteurs de la société. La mission est de promouvoir et soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la réhabilitation du milieu naturel, sa protection et sa conservation de même que la mise en valeur du Saint-Laurent pour une réappropriation des usages. Le territoire comprend les arrondissements et villes des deux rives du fleuve Saint-Laurent à partir du pont Victoria vers l'est ainsi que la rive montréalaise de la rivière des Prairies à partir du pont Viau.

Présentation du Comité ZIP Jacques-Cartier

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier s'intéresse au *Plan de développement de Montréal* de par sa mission de réhabiliter les milieux naturels en lien avec le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, de les protéger et d'assurer leur conservation afin de les mettre en valeur pour une réappropriation des usages par la population locale.

Dès sa création en 1996, l'organisme a mis en place et coordonne le *Comité permanent de suivi des eaux usées de Montréal* afin de réduire la charge polluante acheminée à la station d'épuration, d'assurer le suivi des programmes d'amélioration en continu de la performance de la station et de s'assurer de la conformité du réseau d'égout. Ceci dans le but de réhabiliter le fleuve et de prévenir la pollution.

En 2005-2006, le Comité ZIP Jacques-Cartier a procédé aux *Inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques* le long des rives de Montréal afin de dresser le portrait du *Réseau bleu* de la Ville de Montréal. Ceci a contribué à la rédaction du *Premier plan concerté de mise en valeur des rives de l'agglomération de Montréal à des fins socio-récréatives*. De plus, en 2007, l'organisme a procédé à l'élaboration et à la création de la *Route bleue du Grand Montréal* pour les amateurs de canot-kayak, dont l'inauguration a eu lieu en 2011.

En 2012, l'organisme a produit un rapport final sur son projet de Quartier 21 «*Une plage dans l'Est, pourquoi pas?*» destiné à la promotion d'un accès à l'eau, à Pointe-aux-Trembles. Ce document a conduit à la mise en place de *l'Atelier de design de la plage de l'Est*, organisé par le *Bureau de design* de Montréal.

De plus, le Comité ZIP Jacques-Cartier procède, depuis 2008, à des suivis et études permettant d'évaluer les impacts produits par les grandes variabilités des niveaux d'eau du fleuve occasionnés par les changements climatiques ou encore par la gestion du lac Ontario, telle que, par exemple, la perte de la biodiversité provoquée par l'accroissement de la colonisation des espèces exotiques envahissantes. Ceci dans une vision d'assurer la pérennité des usages de l'eau, à Montréal.

Introduction

Le Comité ZIP Jacques-Cartier accueille favorablement le projet de *Plan de développement de Montréal* parce qu'il réussit à intégrer les différents plans d'action, stratégies de développement et politiques réalisés depuis le Sommet de Montréal, en 2002. De plus, ce Plan adhère aux orientations du gouvernement du Québec relatives à la grande région de Montréal ainsi qu'au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM*, mis en vigueur en 2012.

La vision du *Plan de développement de Montréal* inclut dans ses atouts, sur lesquels il faut miser pour assurer sa croissance, le fait que Montréal est une ville insulaire, *une ville entourée d'eau et riche de ses milieux naturels*. De plus, afin de renforcer l'identité de Montréal, *celle-ci doit poursuivre ses efforts de protection et de valorisation des lieux et des éléments qui font l'objet d'une reconnaissance collective tel que le parcours riverain aux entrées de ville*. Cette vision rejoint la *Politique du patrimoine* qui cible la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel *afin de permettre à la population d'avoir un contact avec, entre autres, les milieux humides, les îlets et les cours d'eau*.

La reconnaissance du caractère insulaire de Montréal démontre l'intérêt de se rapprocher du fleuve et de renouer avec lui les liens qui ont contribué à l'essor de la ville. Par contre, la rupture de la ville avec le fleuve et la rivière, occasionnée par le démantèlement du *Réseau bleu*, en 2008, fait en sorte que le *Plan de développement de Montréal* limite la portée des actions conduisant à redonner ce fleuve à tous les montréalais.

Commentaires et recommandations

D'entrée de jeu, le *Plan de développement de Montréal* met la table pour qu'une *vision stratégique de Montréal établisse, pour les générations actuelles et futures, une vision commune des priorités d'action et des moyens de mise en œuvre pour faire face aux défis contemporains d'une métropole nord-américaine*. Même si ce Plan fait mention du caractère unique de la ville, soit son caractère insulaire, il ne démontre aucune stratégie qui permettrait de renforcer cette notion d'insularité.

Il faut aller au-delà de l'image «en trame de fond» lorsque nous parlons de Montréal, ville insulaire. Il est indispensable de «connecter» les montréalais au fleuve pour que la population puisse saisir toute la grandeur de vivre sur une île.

La vision de développement

La vision de développement de ce Plan veut s'assurer que l'ensemble des milieux de vie offre à chacun des citoyens de vivre et de grandir dans un environnement de qualité. Le Plan veut consolider et améliorer les quartiers existants en agissant, entre autres, sur la création de liens piétonniers en vue de faciliter l'accès aux parcs, de verdir les rues et les parcs, d'aménager les parcs de façon à offrir des aires de détente et d'activités physiques. Mais qu'en est-il des points de contacts avec les cours d'eau?

Le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies sont des parties intégrantes des milieux de vie. Ces points de contacts qui permettent de se rapprocher de la nature, de faire une pause ou encore de se ressourcer doivent être intégrés dans le concept des milieux de vie montréalais afin que la population s'approprie le caractère insulaire de Montréal. Il est important de faire le lien avec le fleuve et la rivière, tel que les montréalais le vivaient jusque dans les années 1970.

Aussi, lorsqu'il s'agit de renforcer l'identité de Montréal, la Ville souhaite poursuivre ses efforts de protection et de valorisation des milieux naturels de même que les parcours riverains aux entrées de la ville. De ce fait, en ce qui concerne les rives montréalaises, on vise à protéger et mettre en valeur des espaces riverains. Malheureusement, on se limite à des aménagements très concentrés au centre-ville, par exemple la Promenade riveraine du parc Jean-Drapeau, la Promenade urbaine entre le mont-Royal et le fleuve, de même que le secteur du pont Champlain. Mais qu'en est-il des autres quartiers riverains?

Étonnamment, le Plan mentionne que la Ville de Montréal *doit poursuivre ses efforts de protection et de valorisation d'éléments qui font l'objet d'une reconnaissance collective tel que le parcours riverain aux entrées de ville*, mais ceux-ci ne font pas l'objet de projet permettant de renforcer l'identité de Montréal ce qui démontrerait effectivement le caractère insulaire distinctif de la métropole. La ville insulaire n'est pas possible sans une étroite relation avec l'eau, ce qui conduit manifestement à réaliser le parcours riverain aux entrées de ville, entre autres, à Pointe-aux-Trembles.

Conséquemment,

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que le Plan de développement reconnaisse le caractère insulaire de Montréal en intégrant cette notion générale dans la description des milieux de vie et que le parcours riverain aux entrées de ville soit un projet concret permettant de renforcer l'identité des montréalais.

Plan d'action municipal 2013-2017

Un point intéressant du Plan lorsqu'il est question d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, est celui de consolider les parcs-nature à l'intérieur des écoterritoires par l'enregistrement de servitudes de conservation sur des lots privés présentant une biodiversité exceptionnelle afin d'accroître la biodiversité montréalaise. Ceci a conduit, entre autre, à la protection des îles situées à l'intérieur de ces écoterritoires. Mais indépendamment de ceux-ci, il est tout aussi important de mettre l'accent sur des lots privés riverains qui n'ont pas ce caractère exceptionnel.

Malheureusement, certains quartiers ne possèdent pas de lieu avec une biodiversité exceptionnelle. Par contre, ils possèdent des terrains vacants privés où la nature a repris ses droits par exemple, les terrains en bordure de l'eau. Ces milieux ne possèdent pas une biodiversité exceptionnelle mais ils sont importants pour les milieux de vie. Il est important que ces sites soient protégés et réhabilités afin d'accroître la biodiversité des milieux humides et aquatiques dans ces quartiers. La Ville doit mettre un frein à la construction domiciliaire en rive et protéger ces derniers points de contact avec l'eau.

Conséquemment,

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que l'enregistrement de servitudes de conservation sur des lots privés concerne aussi les lots riverains ou des milieux humides ne présentant pas une biodiversité exceptionnelle afin d'accroître la

biodiversité des milieux de vie et qu'un plan de réhabilitation des sites soit mis en place afin d'accroître la biodiversité montréalaise.

De plus, le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que la Batture de Pointe-aux-Trembles soit protégée puisqu'elle constitue l'une des dernières frayères en eau calme du fleuve Saint-Laurent à proximité de la rive du secteur est de l'île de Montréal.

Parmi les interventions visant à réduire les impacts sur l'environnement, et de ce fait assurer l'amélioration de la qualité des cours d'eau, ce Plan cible uniquement la gestion des eaux pluviales de surface afin de favoriser leur infiltration dans le sol. Cette action permet à la Station d'épuration Jean-R. Marcotte d'améliorer le traitement des eaux en temps de pluie puisqu'on y retient temporairement les apports supplémentaires d'eau.

Par contre, dans un contexte de changements climatiques où la fréquence et l'intensité des précipitations extrêmes s'accroîtront, il est tout aussi important de cibler les ouvertures d'égout le long des rues dont leurs dimensions permettent à des quantités phénoménales de déchets de se retrouver dans les cours d'eau.



Ouverture d'égout sur le boulevard
Tricentenaire, à Pointe-aux-Trembles

Crédit : Comité ZIP Jacques-Cartier



Déchets accumulés après un épisode intense de
précipitations, à l'exutoire de l'émissaire pluvial du
boulevard Tricentenaire, 2010

Crédit : Association des riverains de Pointe-aux-Trembles

Conséquemment,

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que soit reconnue la nécessité de remplacer les anciennes ouvertures d'égout par d'autres plus conformes permettant de réduire la charge polluante dans les cours d'eau et qu'un plan de mise en œuvre vienne consolider cette action.

Nonobstant les discussions sur les changements climatiques et les études sur leurs impacts dans les années à venir, on remarque depuis plus de 15 ans des grandes variations dans les niveaux d'eau entourant l'île de Montréal. Par exemple, en l'espace d'un an, soit de 2010 à 2011, il y a eu une variabilité de 2 m, passant de 1 m sous le zéro des cartes à 1 m au-dessus du zéro des cartes.

En tant que ville insulaire, Montréal se doit de porter une attention particulière à sa source d'approvisionnement en eau potable et plus spécifiquement aux émissaires du réseau d'égout. Lorsque le Plan cible la *modernisation des infrastructures et des travaux majeurs de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout*, il se limite au renouvellement des conduits souterrains. Cependant, plusieurs émissaires pluviaux se trouvent émergés durant plusieurs mois lors de périodes de bas niveaux d'eau, de même que les ouvrages de débordement sont à risque d'être émergés plusieurs mois dans les années à venir. Ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'eau en rive et nuit à la disponibilité des accès à l'eau, notamment aux activités de la *Route bleue du Grand Montréal*.



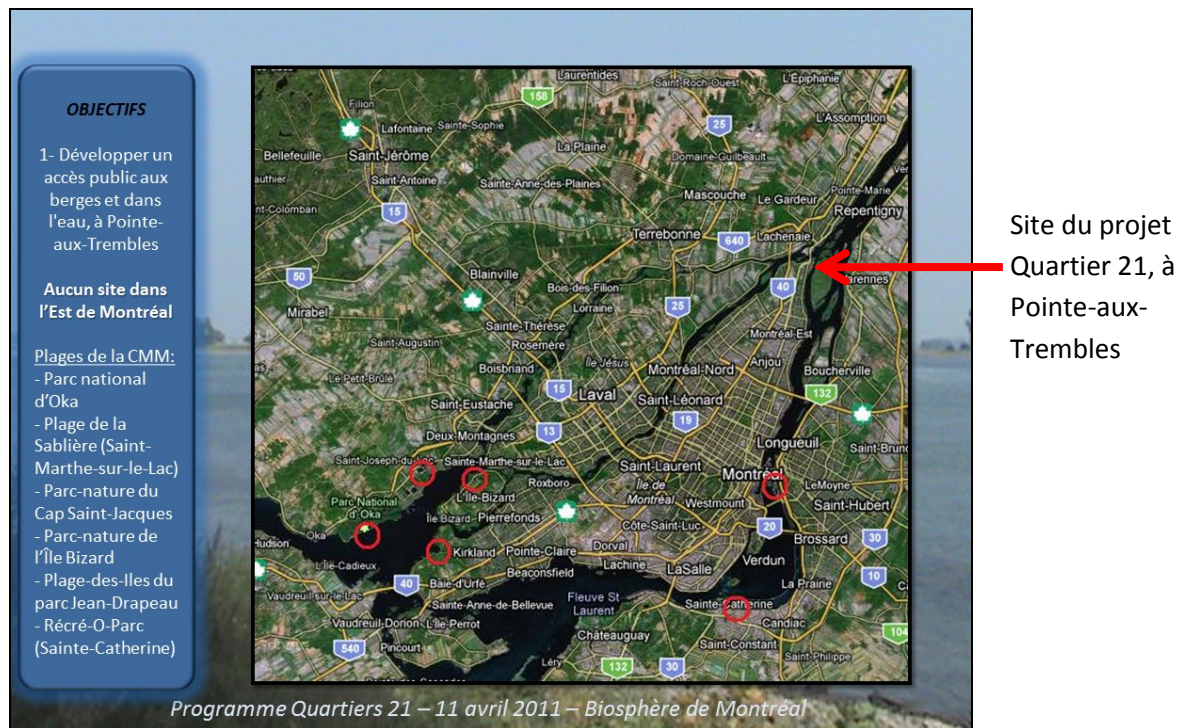
Crédits : Comité ZIP Jacques-Cartier

Conséquemment,

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que soit planifié le suivi des ouvrages de débordement et des égouts pluviaux émergés ou à risque d'émersion sur plusieurs mois et qu'un plan de correction soit mis en œuvre.

Le Plan de développement présente *des projets urbains à planifier hors du centre-ville permettant de réhabiliter des secteurs et d'assurer une diversification et une intensification des activités urbaines ceci dans le but d'accroître les activités économiques*. Parmi ces cinq projets, un seul se trouve aux extrémités de la ville, soit à Pierrefonds-Ouest. Mais qu'en est-il de la pointe nord-est de l'île?

Dès 2006, le Comité ZIP Jacques-Cartier et la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe ont collaboré avec la population locale à l'élaboration du Quartier 21, *Une plage dans l'Est, pourquoi pas?* Ce projet urbain à portée régionale, faisant consensus parmi la population, *contribuerait à réhabiliter un secteur défavorisé tout en assurant une diversification et une intensification des activités urbaines.*



Conséquemment,

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que le projet du Quartier 21, *Une plage dans l'Est, pourquoi pas?* soit reconnu comme un projet urbain d'envergure régional situé dans un secteur stratégique, soit l'entrée de la ville ayant un caractère insulaire, et devant faire l'objet d'investissements majeurs contribuant à réhabiliter un secteur défavorisé.

Conclusion

Le projet de *Plan de développement de Montréal* démontre que la ville souhaite dynamiser les milieux de vie afin de favoriser un développement cohérent des quartiers existants. La consolidation du centre-ville par des projets concrets renforcera la position de la métropole à l'échelle nationale et internationale. Et l'image de Montréal, une ville entourée de merveilleux plans d'eau, une ville insulaire, se veut être l'attrait touristique.

Malgré le fait que ce plan souhaite être une occasion de faire le point sur la vision stratégique de Montréal pour les années à venir, il n'a pas réussi à intégrer le caractère insulaire de la ville dans sa définition de milieu de vie tout comme dans ses actions. Tel que dit au tout début de ce mémoire, le démantèlement du *Réseau bleu* de la Ville de Montréal a contribué à la diminution des connaissances acquises en ce qui concerne les enjeux reliés aux cours d'eau.

Dans le cadre de la *Gestion intégrée du Saint-Laurent* (GISL) et de la mise en place de la *Table de concertation régionale du Grand Montréal*, en 2014, il est indispensable que la Ville de Montréal démontre un leadership concernant les enjeux reliés au fleuve et à la rivière et ce leadership doit nécessairement se refléter dans le *Plan de développement de Montréal*.

Finalement, voici le récapitulatif des recommandations :

- que le Plan de développement reconnaisse le caractère insulaire de Montréal en intégrant cette notion générale dans la description des milieux de vie;
- que le parcours riverain aux entrées de ville soit un projet concret permettant de renforcer l'identité des montréalais;
- que l'enregistrement de servitudes de conservation sur des lots privés concerne aussi les lots riverains ou des milieux humides ne présentant pas une biodiversité exceptionnelle afin d'accroître la biodiversité des milieux de vie et qu'un plan de réhabilitation de ces sites soit mis en place afin d'accroître la biodiversité montréalaise;

- que la Batture de Pointe-aux-Trembles soit protégée puisqu'elle constitue l'une des dernières frayères en eau calme du fleuve Saint-Laurent à proximité de la rive du secteur est de l'île de Montréal;
- que soit reconnue la nécessité de remplacer les anciennes ouvertures d'égout par d'autres plus conformes permettant de réduire la charge polluante dans les cours d'eau et qu'un plan de mise en œuvre vienne consolider cette action;
- que soit planifié le suivi des ouvrages de débordement et des égouts pluviaux émergés ou à risque d'émersion sur plusieurs mois et qu'un plan de correction soit mis en œuvre;
- que le projet du Quartier 21 – Une plage dans l'Est soit reconnu comme un projet urbain d'envergure régional situé dans un secteur stratégique, soit l'entrée de la ville ayant un caractère insulaire, et devant faire l'objet d'investissements majeurs contribuant à réhabiliter un secteur défavorisé.